

Entretien avec Dominique Berger, psychologue (psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent), maître de conférences à l'université Claude-Bernard à Lyon.

« L'adolescent qui ne rentre pas dans la norme du groupe pourra être mis à l'écart »

Il n'y a pas plus normatifs que les adolescents, explique le psychologue Dominique Berger. À l'école, l'adolescent se fond dans une « tribu » à laquelle il adhère. Ceux qui restent en marge encourent le risque d'être stigmatisés. En se positionnant comme des référents, les adultes ont un rôle majeur à jouer pour lutter contre la stigmatisation des jeunes entre eux. Par ailleurs, il convient de ne pas dramatiser la situation : la très grande majorité des adolescents ne stigmatise pas plus qu'elle ne fait l'objet de stigmatisation.

La Santé de l'homme : La stigmatisation a été décrite par Goffman dès 1963 comme « un processus dynamique de dévaluation qui discrédite significativement un individu aux yeux des autres ». Comment les adolescents peuvent-ils faire l'objet de stigmatisation ?

Avant de parler de stigmatisation, arrêtons-nous un instant sur le temps de l'adolescence : contrairement à une idée reçue, cette période est extrêmement normative. Ce n'est pas l'originalité qui la caractérise mais, beaucoup plus, la normativité. Il s'agit bien d'une période de vie spécifique où le jeune va passer de l'enfance à l'âge adulte dans un processus de maturation que je qualifie d'ordinaire. Pour ce faire, il aura besoin de s'appuyer sur d'autres images « identificatoires » que celles émises par ses parents ou les adultes de référence.

S. H. : Comment ce processus d'identification – et parfois son corollaire, la stigmatisation – se développent-ils ?

Il suffit d'aller à la sortie d'un collège et d'observer. Nous allons très vite repérer un ou des groupes avec des caractéristiques vestimentaires, comportementales, culturelles... communes. Il s'agira du groupe des « surfeurs », des « reggae-men », des « sportifs », etc. Des sortes de mini-tribus composées d'adolescents

qui sont des éléments structurants de l'identité adolescente. L'intégration dans ces groupes est le fait de correspondre à cette normativité groupale. Ce phénomène est très largement amplifié par la société dans laquelle nous vivons où chaque groupe va avoir des habitudes et des signes extérieurs de consommation. Celui qui ne rentre pas dans ce cycle autant consumériste que d'apparence, de normes édictées par le groupe, va se mettre et être mis à l'écart. Cette situation peut aboutir à de vrais phénomènes de stigmatisation. La question des « marques » commerciales est particulièrement éclairante à ce sujet.

S. H. : Cela veut-il dire que si l'adolescent n'a pas de relations fortes avec le groupe composé de ses pairs, la stigmatisation ne peut pas se mettre en place ?

L'appartenance groupale est importante pour l'adolescent, structurante pour sa personnalité. Comme le rejet d'ailleurs, sur un autre versant, par l'adolescent de cette quête d'appartenance groupale. Nous trouvons dans le processus de mise à l'écart – j'utilise davantage ce mot que le terme de stigmatisation – une double particularité : quelque chose de subi, mais aussi parfois de revendiqué. L'adolescent va chercher, à la fois, à se démarquer du groupe pour se réaffirmer mais toujours en regard des normes proposées par ce groupe. C'est pour cela que dans

le processus de stigmatisation, la désignation de signes distinctifs qui l'excluraient du groupe est complexe chez l'adolescent. Ce n'est pas un phénomène où il y aurait une victime, donc des persécuteurs. Mais toujours un phénomène complexe d'interaction entre le sujet et son environnement. Un exemple de cette « mise à l'écart » que je qualifie de complexe : je pense à des adolescents qui vont adopter des attitudes vécues comme extrêmement provocatrices par les jeunes de leur environnement mais aussi les adultes. Ils vont se construire tout un système relationnel dans lequel ils trouveront autant de bénéfices que de difficultés directement liées à la posture extrême qu'ils portent. Quand nous discutons avec eux, nous nous apercevons que c'est très compliqué pour essayer de modifier cet équilibre constitutif de leur personnalité. La chaîne de causalité qui conduit à la posture de victime n'est jamais « simple » ni linéaire. Ceci posé, il n'en demeure pas moins que certains sont des victimes qu'il est nécessaire de protéger.

S. H. : On parle beaucoup de « harcèlement » en milieu scolaire depuis plusieurs années. Quel est le lien entre stigmatisation, harcèlement et « boucs émissaires » ?

Nous sommes sur des registres différents. La question de la stigmatisation me semble davantage liée à la façon dont un

sujet se perçoit d'une part et, d'autre part, dont le groupe va percevoir ce sujet et le désigner comme extérieur. Le harcèlement est un phénomène de violence en milieu scolaire, avec une logique d'une autre nature, celle du passage à l'acte ; les adolescents victimes de harcèlement ne présentent pas forcément des caractéristiques homogènes ; ils sont souvent pris dans des systèmes relationnels, dans des fonctionnements groupaux qui les persécutent. Quant au « bouc émissaire », il s'agit encore d'un autre mécanisme (*lire l'article d'É. Verdier, p. 30*). Le bouc émissaire est lié à un fonctionnement groupal ou à un groupe d'adolescents qui a établi une loi, des règles de fonctionnement reposant sur la désignation de victimes symboliques qui peuvent d'ailleurs changer. Ces adolescents « boucs émissaires » vont être « différents » par rapport au groupe. Prenez le modèle de « l'intellectuel » : il va être persécuté – parce qu'il aura de bonnes performances scolaires – par un groupe aux performances plus moyennes. Ce peut être aussi le plus petit, le plus grand, le plus gros... Il n'y a pas de règle. C'est le signe souvent d'une fragilisation du fonctionnement groupal. C'est beaucoup plus simple de désigner un « mauvais » sujet extérieur au groupe que de remettre en question le fonctionnement du groupe.

S. H. : Quelles précautions et règles éthiques mettre en place pour empêcher le processus de stigmatisation ?

D'abord, bien prendre conscience que 90 % des adolescents ne fonctionnent pas sur les modèles que nous avons décrits auparavant. Ce n'est pas parce qu'il y a à peu près 10 % d'une population qui a des comportements discutables que toute la population va se comporter ainsi. Selon moi, la première réflexion éthique est là. Ne pas généraliser, mais bien garder une distance critique sur des faits objectivables.

Ensuite, concernant la posture à développer : plutôt que foncer dans l'action, toujours garder présente à l'esprit comme guide de conduite la phrase « *primum non nocere* ». S'interroger en fait sur comment ne pas nuire davantage, ni accroître les difficultés. Je crois que l'approche la plus rationnelle serait d'avoir un regard systémique sur le fonctionnement groupal et de ne pas sombrer dans une désignation du bon ou du mauvais objet ; le bon sujet étant la victime et le mauvais le

ou les persécuteurs. L'adulte ou l'équipe éducative ou soignante ne doit pas reproduire à l'inverse le processus de stigmatisation en désignant le persécuteur comme étant à son tour le mauvais sujet. Il faut sortir de la logique binaire victimisation/persécution pour introduire un temps intermédiaire qui permettra l'avènement de la réflexion et de la raison. C'est le temps de l'éducation. C'est bien grâce à une ouverture sur l'autre et une analyse réflexive qu'adolescents (et adultes) pourront se départir d'attitudes stigmatisantes.

La troisième réflexion est d'essayer de comprendre ce qui peut amener, à un moment donné, un groupe de jeunes à se comporter d'une façon qui peut être délictuelle. Je pense aux affaires de racket, par exemple. L'école ne doit pas être seule dans ces cas : les éléments doivent être posés de manière claire et pas simplement dans le milieu éducatif mais aussi dans le milieu judiciaire. La loi doit être dite dans tous ses aspects. Elle est indépendante de l'école et indépendante des lieux de vie. J'ajoute que ce n'est pas à l'école, ni au lieu de vie, d'édicter sa propre loi. C'est à la société de le faire et de protéger les adolescents, y compris contre eux-mêmes et leurs comportements.

S. H. : Pensez-vous à des exemples d'un travail éducatif en ce sens ?

J'ai suivi des cas où des jeunes avaient été victimes de violence, dans certains de ces cas il y avait de la stigmatisation au départ. Nous avons pu retravailler avec les équipes pédagogiques dans l'école en impulsant des programmes éducatifs et en instaurant un dialogue, en rappelant la loi. Il y a place à un moment donné pour un travail éducatif

sur le groupe dans une approche globale. Paradoxalement, les situations de violence sont inconfortables également pour ceux qui les impulsent. Pour cela, il est nécessaire de travailler aussi sur une approche territoriale avec l'ensemble des structures éducatives prenant en charge les adolescents en dehors du temps scolaire, avec les collectivités (communes, départements et régions). Il faut développer des partenariats dans une démarche éducative globale. Pour les cas les plus sévères, il y a des services qui fonctionnent bien comme les services éducatifs en milieu ouvert ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

S. H. : Quel rôle peut jouer l'éducateur auprès du jeune pour que ce dernier ne se livre pas à la stigmatisation des autres ?

L'adolescence est une période charnière dans la construction de l'adulte. C'est vraiment lors de cette période que les modèles sociétaux transmis à l'enfant sont remis en question. Ces modèles sont souvent à la fois contestés et critiqués. C'est à ce moment que l'adulte doit affirmer son statut d'adulte. Il doit avoir un positionnement clair. Lorsqu'il est professeur ou éducateur, il n'est pas l'ami des adolescents. Lorsqu'il est parent, il n'est pas le copain. Il propose une vision du monde. Il apporte à l'adolescent des éléments qui vont servir à baliser l'inconnu du futur, avec toute la distance nécessaire pour permettre à l'adolescent de pouvoir poser toutes les questions, voir de contester. La meilleure aide et la meilleure protection que nous puissions apporter à nos adolescents, c'est sans doute d'être assurés dans nos positions d'adultes.

Propos recueillis par Denis Dangaix

Le harcèlement : très minoritaire, mais très dommageable

Selon une enquête de l'Unicef et de l'Observatoire international de la violence à l'École¹, la stigmatisation et le harcèlement restent un phénomène relativement isolé, mais qui n'en est pas moins dommageable pour la santé des enfants. Si 83,5 % des élèves « jugent les relations entre pairs bonnes ou très bonnes », nous estimons à environ 11-12 % le taux d'élèves harcelés, ce harcèlement pouvant monter à 14 % pour le seul harcèlement verbal et symbolique. Il convient de se rappeler les conséquences psychologiques, les conséquences en termes de santé mentale et les conséquences scolaires de ces harcèlements : décrochage scolaire, absentéisme, perte d'image de soi, tendances dépressives et suicidaires de long terme. L'enquête souligne ainsi l'importance de cette violence cachée.

Yves Géry

1. À l'école des enfants heureux... enfin presque, une enquête de victimation et climat scolaire auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires, Unicef, réalisée par l'Observatoire international de la violence à l'École.